



Formulaire demande de dérogations pour le repos hebdomadaire dans les commerces

*Document à remettre auprès de l'agent traitant
(coordonnées reprises en bas de page).*

Attendu que le Collège des Bourgmestre et Echevins a, en séance du 11 janvier 2019, accordé pour l'année 2019, les 10 dérogations suivantes aux dispositions des arrêtés prescrivant le repos hebdomadaire :

- 1) 12 mai 2019 (fête des mères)
- 2) 09 juin 2019 (fête des pères)
- 3) 30 juin 2019 (1er week-end des vacances d'été)
- 4) 07 juillet 2019 (1er week-end des soldes d'été)
- 5) 01 septembre 2019 (rentrée scolaire)
- 6) 06 octobre 2019 (week-end du Client)
- 7) 01 décembre 2019 (week-end du Black Friday)
- 8) 15 décembre 2019 (ouverture générale des commerces)
- 9) 22 décembre 2019 (vacances d'hiver)
- 10) 29 décembre 2019 (vacances d'hiver)

Attendu que le nombre de dérogations est limité par 15 jours par an et que les commerces le désirant peuvent introduire une demande de dérogation auprès du Collège Communal afin de définir les cinq derniers jours octroyés en fonction de leur nécessité.

Le magasin ;

Nom du magasin :

Adresse du magasin :

.....

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Personne de contact :

Demande une dérogation supplémentaire afin de pouvoir ouvrir ses portes :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)

Date :

Signature :

Agent traitant : LEITZ Elisa ☎ : 061/46 49 96 – elisa.leitz@libramont.be

Grand'rue 24 – 6800 Libramont